



MINISTÈRE DES TRANSPORTS, VOIES DE
COMMUNICATION ET DESENCLAVEMENT

Le Ministre

Kinshasa, le 24 NOV 2023

N° Réf : 0806 /CAB/MTVCD/ALI/JAK/2023

Transmis copie pour information à :

- Madame le Vice-Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Monsieur le Secrétaire Général aux Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Monsieur le Vice-Président du Bureau Permanent d'Enquêtes d'Accidents et Incidents d'Aviation (BPEA).

(Tous) à Kinshasa.

**A Monsieur le Président du Bureau Permanent
d'Enquêtes d'Accidents et Incidents
d'Aviation (BPEA)
à Kinshasa/N'sele**

**Concerne : Transmission de la note explicative relative à l'approbation du spécimen
de la carte d'enquêteur.
Accusé de réception.**

Monsieur le Président,

Votre correspondance me destinée en date du 06 novembre 2023 sous les références 0114/BPEA/P/SEC/2023, en rapport avec l'objet rubriqué m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Au regard des spécifications qui y figurent répondant aux standards internationaux et qui prennent en compte la sécurité des informations relatives aux porteurs, j'approuve l'impression de ces cartes d'enquêteurs correspondant au spécimen me transmis.

Vous veillerez qu'elles ne fassent pas l'objet de contrefaçon car, n'en seront bénéficiaires que les agents revêtus de la qualité d'enquêteurs.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma parfaite considération.

Me Marc EKILA LIKOMBO

